

Référence : C.N.33.2021.TREATIES-XI.B.16.101 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES
HARMONISÉS DE L'ONU APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES ET
AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES RÈGLEMENTS

GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT DE L'ONU N° 101. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES
À L'HOMOLOGATION DES VOITURES PARTICULIÈRES MUES
UNIQUEMENT PAR UN MOTEUR À COMBUSTION INTERNE OU MUES PAR
UNE CHAÎNE DE TRACTION ÉLECTRIQUE HYBRIDE EN CE QUI
CONCERNE LA MESURE DES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE ET
DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT ET/OU LA MESURE DE LA
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE L'AUTONOMIE EN
MODE ÉLECTRIQUE, ET DES VÉHICULES DES CATÉGORIES M1 ET N1
MUS UNIQUEMENT PAR UNE CHAÎNE DE TRACTION ÉLECTRIQUE EN CE
QUI CONCERNE LA MESURE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE ET DE L'AUTONOMIE

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE L'ONU N° 101

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes appliquant le règlement de l'ONU susmentionné n'a notifié
son désaccord aux amendements proposés dans le délai de six mois à dater de la notification
UNECE/TRANS/2020/07 du 3 juillet 2020 par laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission
économique des Nations Unies pour l'Europe communiquait aux Parties contractantes les amendements
proposés au règlement de l'ONU susmentionné.

Par conséquent, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements
proposés sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit
règlement de l'ONU à partir du 3 janvier 2021.

Le document ECE/TRANS/WP.29/2020/64, qui contient les textes des amendements en
question, peut être consulté sur le site de la Division des transports durables de la Commission
économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :
<https://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2020.html>.

Le 27 janvier 2021

